

# Quoi de neuf acteurs ?

## Les politiques locales de l'habitat à l'épreuve des réformes en cours

La réforme territoriale :  
quelle organisation, quelles compétences demain?

**Paris, 4 février 2010**

## Une longue évolution

---

- 1966
- 1982
- 1999
- 2004
- 2008 : Projet de loi Marleix relatif à la modernisation de la démocratie locale (Modeloc).
- Rapport Warsmann.
- Rapport Perben.
- Rapport Balladur.
- Réforme territoriale. ...

## Comité Balladur : les positions de l'ACUF

---

- Préambule
  - Traiter les aspects financiers de concert avec les aspects institutionnels ;
  - Si doublon ou incohérence il y a, c'est plus aux interfaces national / local qu'entre pouvoirs locaux.
  - Amélioration du statut de l'élu local.
- Trois principes
  - l'agglomération consacrée comme un maillon essentiel de l'organisation territoriale ;
  - ne pas imposer d'en haut un modèle unique sur tout le territoire et laisser les acteurs locaux libres de s'organiser sur leur territoire ;
  - cette liberté donnée aux acteurs locaux doit toutefois être encadrée dans le souci constant d'une meilleure efficacité de l'action publique.

## Le projet de Loi

---

- Triple ambition :
  - Simplifier et clarifier le paysage institutionnel ;
  - Supprimer les structures obsolètes ou redondantes et achever les regroupements nécessaires ;
  - Clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.
- Quatre objectifs :
  - Réorganiser les collectivités autour de 2 pôles, un pôle départements / région et un pôle communes / intercommunalités ;
  - Achever la couverture intercommunale du territoire ;
  - Créer des métropoles pour les grandes agglomérations ;
  - Clarifier les niveaux de compétences des différents niveaux de collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

## Le projet de Loi

---

- **Les conseillers territoriaux :**
  - Le conseiller territorial qui siègera à la fois au conseil général et au conseil régional.
- **Les conseillers communautaires :**
  - **L'élection au suffrage universel direct** des délégués des communes au sein des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre. La représentation des communes membres tiendra compte de leur poids démographique, chaque commune ayant au minimum un délégué et aucune commune ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.
- **Le CESE (E comme environnemental) régional.**

## Le projet de Loi

---

### ■ Les métropoles

- + 450 000
- Création **volontaire** de la part des communes membres (majorité qualifiée).
- CU +
  - Routes départementales, transports scolaires
  - Urbanisme (**sauf permis de construire**)
  - Conventions
    - Département : social et économique
    - Région : économique
  - Fiscalité directe et dotations : EPCI (**non**)
  - Suppression intérêt communautaire (sport, culture) (**non**)

## Le projet de Loi

---

### ■ Les métropoles : zoom habitat

- 2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
  - a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté ; constitution de réserves foncières (**d'intérêt communautaire**) ;
- 3° En matière de politique locale de l'habitat :
  - a) Programme local de l'habitat ;
  - b) Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées ; (**d'intérêt communautaire**)
  - c) Amélioration du parc immobilier bâti, **réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre** ;
- 4° En matière de politique de la ville :
  - a) Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
  - b) Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;

## Le projet de Loi

---

- **Les pôles métropolitains :**
  - Nouvelle structure (EP) destinée à favoriser une coopération renforcée entre territoires urbains, toujours sur la base du volontariat. Elle regroupe, **sous la forme juridique d'un syndicat mixte, des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 450 000 habitants dont l'un doit comporter plus de 200 000 habitants** et souhaitant entreprendre des actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, écologique, éducatif et universitaire, de promotion de l'innovation, de culture, d'aménagement de l'espace et de développement des infrastructures et des services de transport, afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire

## Le projet de Loi

---

- **Les communes nouvelles :**
  - Volontariat, nouveau dispositif de fusion pourra concerner des communes dans ou en dehors d'un EPCI,
  - Possibilité de maintenir des communes déléguées (façon PLM) ,
  - Dotation majorée de 5% (non).
- **Regroupement de départements et de régions :**
  - « faciliter et non imposer »

## Le projet de Loi

---

- **Développement et simplification de l'intercommunalité :**
  - Achever la couverture du territoire français d'ici 2014.
    - Avant fin 2011, les préfets proposeront **un schéma départemental de coopération intercommunale** concerté avec les communes, soumis à leur avis et à celui de la commission départementale de la coopération intercommunale.
    - **Pendant 2 ans (2012 et 2013), les préfets disposeront de pouvoirs** pour faciliter sa mise en œuvre et créer des EPCI. La majorité requise abaissée à ½ représentant la ½ de la population. **De même le préfet pourra-t-il modifier les périmètres des EPCI existants, opérer des fusions et dissoudre des syndicats de communes ou mixtes obsolètes.**

## Le projet de Loi

---

- **Développement et simplification de l'intercommunalité**
  - Les EPCI pourront être dotés de compétences élargies (gestion des déchets, assainissement, stationnement et circulation, accueil des gens du voyage) transférées par les communes membres à la majorité simple. (**majorité qualifiée**)
  - EPCI et communes pourront créer des services communs.
  - Les « futurs » pays sont supprimés.

## Le projet de Loi

---

- **Clarification des compétences des collectivités :**
  - Le projet de loi fixe des principes :
    - Compétences **exclusives** attribuées aux départements et aux régions (spécialisation).
    - Reconnaissance toutefois d'une « **capacité d'initiative** » **justifiée par l'intérêt local**.
    - A titre exceptionnel, **possibilité d'exercer une compétence partagée** entre plusieurs collectivités territoriales, avec désignation d'un chef de file et passation d'une convention.
    - **Cofinancements** limités.
  - **12 mois à compter de la promulgation.**

**Compétence habitat globale ?**

## Un peu de prospective ... territoriale

---

- Les grands niveaux de décision locale de demain
  - Intercommunalité
  - Région/département
  - Repositionnement de l'Etat
- Développement de la mutualisation
- Millefeuille versus interterritorialité
- Tension sur les finances : réforme TP
  
- Qui sont nos interlocuteurs ... territoriaux ?